

ses négociations, l'entente internationale sur une vaste gamme de questions juridiques, économiques et techniques. L'O.A.C.I. a tenu sa première réunion à Montréal, en 1945, à titre d'organisme provisoire. Lorsque les ratifications de la Convention l'établirent officiellement, en 1947, elle avait déjà réalisé bon nombre de ses objectifs.

Objectifs

L'Organisation a pour objectif de développer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale ainsi que de favoriser l'établissement et de stimuler le développement des transports aériens internationaux de façon à:

- a) assurer le développement ordonné et sain de l'aviation civile internationale dans le monde entier;
- b) encourager, à des fins pacifiques, les techniques de construction et d'exploitation des aéronefs;
- c) encourager le développement de routes aériennes, d'aéroports et d'installations de navigation aérienne destinés à l'aviation civile internationale;
- d) procurer aux diverses nations les transports aériens sûrs, réguliers, efficaces et économiques dont elles ont besoin;
- e) éviter le gaspillage économique qu'engendre une concurrence excessive;
- f) assurer que les droits des États contractants soient pleinement respectés et que l'exploitation des lignes aériennes soit également accessible à tous ces États;
- g) éviter toute discrimination entre États contractants;
- h) améliorer la sécurité de vol dans la navigation aérienne internationale, et
- i) favoriser, d'une manière générale, le développement de l'aéronautique civile internationale sous tous ses aspects.

Structure et activités

L'Organisation de l'aviation civile internationale qui compte actuellement 129 États membres se compose d'une assemblée, d'un conseil et d'un secrétariat.